



Bulletin
d'information de
Ligne Bleue srl

N° 28 - Janvier 2024



Lignes Bleues



C'est reparti pour un tour et je vous le souhaite le meilleur possible.

Un peu de tout...

Disclaimer :

Les prestations indiquées dans cet article sont celles du passé et n'engagent en rien une conclusion certaine pour l'avenir. Cet article n'est pas une invitation à l'investissement et n'est pas un conseil de placement personnalisé. En ce sens, les éventuelles actions promotionnelles sont une opportunité, mais elles ne doivent pas cacher qu'investir n'est pas un jeu, mais un acte réfléchi, encadré par une législation spécifique. Bref, contactez-nous si vous envisagez la chose afin de réaliser vos opérations correctement et dans le bon ordre !

Pourquoi faire compliqué quand on peut mixer ?

Même si vous êtes déjà relativement nombreux à vous être abonnés à mes envois mails (grand merci à ceux qui le sont, les autres, n'hésitez pas !), il n'empêche que l'envoi de cette lettre papier conserve ses aficionados, ce que je peux comprendre. Néanmoins, quand la douloureuse arrive, je me dis qu'il y a des luxes qu'il faut savoir s'offrir. Et soyons honnêtes, quand j'entends vos déboires bancaires, je me dis que le service Ligne bleue vaut bien sa peine. Pour qu'il reste efficace, je dois pouvoir compter sur des efforts qui sauront satisfaire vos envies de placements tout en suscitant celles que vous aurez d'offrir votre recommandation à vos amis. Je vous en remercie d'avance ! :-)

Du coup, je me suis dit que pour conjuguer petits plaisirs tactiles et magnificence de l'esprit, je pourrais vous donner ici les points importants des jours passés et à venir, et, tout comme je le fais avec mes bulletins mails, vous permettre de vous rendre ensuite sur le site **www.lignebleue.biz** pour y trouver toute l'information utile et complète qui vous donnera cette incommensurable joie qui illumine le cœur de l'investisseur heureux. Oui, je sais, la grandiloquence, ça va un temps, dès lors, soyons concrets. Vous trouverez dans les trois pages qui suivent les différents sujets résumés que vous retrouverez détaillés en rubrique « Actualités » de mon site (accès via le menu en haut à droite). Bonne lecture.

Bernard Poncé

Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue sprl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)
Tél. : 081 733534
Gsm : 0494 725753

info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

Correction : M. Degembe.
© Images : Freepik.com et
M. Poncé.

Désabonnement ?

Envoyez-nous simplement
un mail ou un sms avec vos
coordonnées et la mention
« STOP LB ».



Action taxe chez Athora

La compagnie remet le couvert pour susciter les vocation d'investissement sur son contrat Fortune by Athora. Disons-le tout net : pourquoi refuser ces 2 % qui iront dans votre poche plutôt que dans celle de l'état ? C'est jusque fin mai et c'est bien bon. **Actualité du 04/01/24.**



Suivre vos placements

Nous vous avons déjà donné deux fiches pratiques indiquant comment suivre vos placements via les outils (quand il y en a) de nos partenaires (→ Librairie / fiches pratiques).

Nous mettons désormais un tableau Excel unique très justement intitulé « **Tableau de rentabilité** ». Cet outil bien pratique vous permettra de prendre d'éventuelles décisions de vente ou d'arbitrage de manière plus fine. Il est accompagné d'une fiche pratique n° 14 joliment didactique. **Actualité du 09/01/24.**



Les placements

Action frais chez Patronale Life

Nos amis belges se fendent d'une promotion qui se termine le 31 janvier, c'est à noter. Ils proposent leur produit Fix21 à conditions attractives. Nous avons calculé le rendement réel net pour vous. Sympa pour ceux qui envisagent un placement à 8 ans. **Actualité du 15/12/2023.**



Bourse et Sicav en 2023, et après

Malgré une avancée boursière remarquable au premier trimestre, et une perte de vitesse au second, puis un rattrapage en fin d'année, 2023 se termine en positif, avec parfois de très belles avancées. Ce qui ne fait pas de mal après les pertes sévères de 2022.



L'année 2024 semble se profiler positivement, avec une baisse des taux et de l'inflation (déjà intégrées dans les cours actuels !), mais il ne faut jamais crier victoire en bourse, ou alors, après coup. Nous vous donnons notre point de vue sans fard, comme d'habitude. **Actualité du 08/01/24.**



Taux 2023

C'est le 16 janvier vers 15.00 que sera annoncé le taux de rémunération net 2023 du Fonds garanti. Les rendements des fonds de branche 23 (unités de comptes) sont déjà connus et publiés dans notre article sur l'évolution boursière 2023 (voir p. 2).



Pas besoin de nous téléphoner avant le 16 pour en savoir plus parce que nous n'en savons rien ! Nous prévenons simplement les adhérents qu'attendre un taux de 5 % net parce que les taux ont monté l'année passée serait méconnaître profondément le contrat et son fonctionnement.

8 ans !

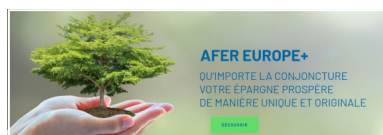
Peut-être que cela vous est passé par-dessus la tête comme les 25 ans de l'Euro, mais depuis décembre 2023, tous les contrats AFER Europe ont plus de 8 ans de tenue de compte. Ce n'est pas innocent car ce passage grave dans le marbre l'avantage fiscal lié à l'absence de précompte mobilier (de 30 % !) sur les intérêts reçus en cas de retrait. Avantage qui est acquis à vie, même sur les nouveaux versements !

De quoi donner encore plus de place à ce contrat que l'investisseur avisé gardera bien au chaud, même avec le montant minimum de 768 € en compte. Car AFER est et reste une référence en matière de sécurisation de portefeuille, notamment avec sa garantie de 140.000 €. **Actualités du 08/02/23 et 26/11/23.**

AFER Europe

Nouveau site associatif

Lors de l'élection de votre serviteur comme administrateur d'AFER Europe + (aisbl défend vos intérêts), nous avons pris en charge la rénovation du site web de l'association. C'est aujourd'hui chose faite et nous avons le plaisir de vous inviter à découvrir en avant-première le site complètement rénové.

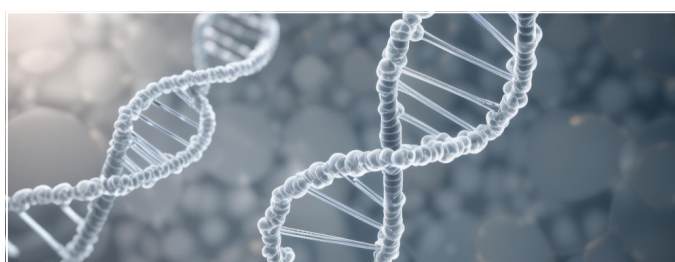


L'agence Touch a conçu la structure et nous avons aménagé l'intérieur dans un souci de clarté. On y trouvera désormais une présentation générale, des actualités, une bibliothèque, etc. Le tout porté par le sens didactique que vous nous connaissez. N'hésitez pas à nous part de vos remarques et suggestions.

<https://www.afer-europe.com/cal/>

Nouvelles Sicav

Quand vous recevrez ce bulletin, vous aurez sans doute aussi reçu un courrier ou un mail de l'assureur annonçant la mise en place de nouvelles Sicav. En fait, il s'agit d'une transformation de Sicav existantes de capitalisation en Sicav de distribution. La raison en est un mode de prélèvement des frais de gestion qui a été modifié en France, mais pas en Belgique. Mis à part des modifications administratives, cette opération ne change fondamentalement rien à votre situation.



Congés bancaires en 2023

Comme il est toujours bon de savoir quand ne pas se présenter à sa banque pour obtenir un renseignement qu'une intelligence artificielle pourra vous donner, nous publions les jours de congé du secteur.



On nous rétorquera que ce n'est pas vraiment utile puisque d'une part, c'est de toute façon la croix et la bannière pour obtenir un rendez-vous en agence, surtout dans les grandes institutions, et que d'autre part Ligne Bleue est plus accessible avec un service à taille humaine reconnaissable entre tous. Comme vous avez raison... :-)

Actualité du 03/01/24.

Montants déductibles en 2024

Autre info utile pour programmer ses dépenses d'épargne en 2024 : la liste des celles qui sont déductibles des impôts. Nous vous donnons les montants actualisés, les codes fiscaux et quelques conseils en bonus. Attention : cet article se trouve en **Info permanente du 02/01/2024.**



Bon à savoir

Baloise : seuil relevé

Depuis le 01/01/2024, la compagnie n'accepte plus de versement initial inférieur à 100.000 € (les anciens contrats ne sont toutefois pas modifiés). Dommage, mais nous devons faire avec, étant donné que de nombreux investisseurs ont pu entre autres découvrir via les contrats Baloise les joies des Sicav à échéance qui, indépendamment de leurs très bonnes performances en 2023 (voir p.2), s'avèrent être d'excellents soutiens aux positions à moyen terme d'un portefeuille.



Nous allons tenter de trouver une solution acceptable pour les plus petits investisseurs. Fiches pratiques 12 et 13, Info permanente du 07/10/22 et **Actualités du 17/12/23.**

Épargne à long terme



Le boulet n'est pas passé loin ! Le gouvernement avait projeté de passer aux oubliettes l'épargne à long terme fiscalement déductible. Il n'en a finalement rien été et il est donc toujours possible pour les citoyens de profiter de cette aubaine fiscale qui permet une déductibilité bien plus grande que celle de l'épargne pension. Et ce d'autant qu'elle profite maintenant de la relégation de la déductibilité hypothécaire dans les cases régionales. Mais attention : il existe quelques contraintes. On vous donne les clés d'une ELT efficace. **Actualité du 18/12/23.**